

## EDITO

### HISTOIRE DE CHEMISE

Depuis plus de vingt ans, les transporteurs routiers ont vécu et le plus souvent surmonté des crises économiques et sociales. La spécificité de leur métier situe les entreprises de transports aux avant-postes de ces crises. Ils en sont souvent les signes avant-coureurs, a-t-on coutume de dire.

Pourtant, depuis vingt ans, nous avons vu plus de chemises mouillées et de manches retroussées que de chemises déchirées dans les rangs des entrepreneurs et des ouvriers du transport. Loin des flashes et des caméras, le dialogue social dans le transport routier a fini par l'emporter sur les barricades. Mal connu et parfois mal aimé, le conducteur routier du vingt-et-unième siècle a appris à reconnaître les bienfaits de la solidarité employé-employeur lorsque les temps sont difficiles.

Alors pourquoi ne pas saluer, pour une fois, la sagesse et la conscience professionnelle de nos conducteurs routiers, en guise de clin d'œil à leurs lointains cousins, conducteurs d'avions ou conducteurs de trains.

Sébastien Huyghe



## STS ET LES TRANSPORTS VEZO, LA RUÉE VERS L'OUEST

Le groupe de transport **VEZO** est spécialisé dans la livraison de nutrition animale depuis 1970 dans le grand ouest de la France. Élevages porcins, bovins, ovins, caprins, équins ou volaille, tous ont recours aux prestations sur mesure réalisées par les transports **VEZO**.



Jean-Charles **VEZO** et Sébastien **VEZO** sont à la tête d'un groupe composé de trois entités, **VEZO** Atlantique à Nueil-les-Aubiers (79), **VEZO** Sud-Ouest à Vic-en-Bigorre (65) et **VEZO** Périgord à Sainte Livrade sur Lot (47). Le groupe

emploie 110 collaborateurs et dispose de 50 citernes de nutrition animale, fonctionnant pour la plupart en 2x8. Sébastien **VEZO** explique les raisons de son choix **STS** pour la gestion des données sociales, l'optimisation et la gestion de la paie transport : « La question s'est posée lors du remplacement d'une collaboratrice qui gérait en interne la paie. Nous avons alors étudié plusieurs solutions : recruter, ou sous-traiter. Les équipes commerciales **STS** avaient eu la bonne idée de nous démarcher quelques mois auparavant. Leur savoir-faire et leur réactivité de mise en place ont été des avantages déterminants ».

Sébastien **VEZO** a retenu deux mots particulièrement importants dans le discours **STS** : **EXPERTISE** et **SECURITE**.

« L'expertise de **STS** permet d'étudier toutes les pistes possibles d'optimisation, mais

surtout de les appliquer dans le strict respect de la réglementation, ce qui nous sécurise au maximum. Nous avons pu assurer la continuité de production de nos bulletins de salaires dans un contexte d'urgence. À moyen et long terme, nos objectifs d'optimisation ont également été atteints, dans l'intérêt commun de l'entreprise et des salariés ».

Pour Paul Lancesseur, le manager du service Paie **STS** : « Le démarrage du dossier **VEZO** et le respect du planning associé démontrent la capacité des experts **STS** à accompagner des PME avec une approche globale de leur problématique sociale. L'engagement total de nos équipes avec celles des transports **VEZO** a permis de réussir les défis de l'optimisation du poste des charges sociales, de l'adhésion des conducteurs et de la sécurisation de la paie ».



## CONNAISSEZ-VOUS BIEN LE PORTAIL STS ?

### CONNAISSEZ-VOUS TOUTES LES FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL STS ?

Toujours soucieux d'apporter à ses clients le meilleur des services, les équipes **STS** vous proposent ce petit quizz afin de tester votre niveau de connaissance des fonctionnalités du portail client **STS**.

✓ Si votre score est maximum, nous sommes fiers de vous compter parmi nos utilisateurs les plus assidus et nous recevons un encouragement à poursuivre notre politique d'extension permanente de nos services en ligne.

✗ Si votre score est faible, nous interprétons un message destiné à booster notre communication sur l'étendue des capacités de service du portail **STS**.

Dans tous les cas, l'appropriation par nos clients de notre portail de services en ligne reste une préoccupation majeure et une raison d'être des équipes **STS**.



## DU CÔTÉ DE LA RÉGLEMENTATION



L'année 2015 aura été un bon cru du côté de la réglementation du transport, avec son lot de nouveautés, d'ordres ou de contrordres. STS vous aide à décrypter les évolutions de la réglementation sociale du transport routier et à les transformer en opportunités. STS revendique un rôle de fournisseur créditeur auprès de nombre de ses clients.

### NOUVEAU DÉCRET SUR LE TEMPS DE CONDUITE ET DE REPOS

Le décret 2015-874 du 16 juillet 2015 modifie à la marge les règles de temps de conduite et de repos dans les transports par route. Il propose notamment des modifications de la liste des dérogations nationales.

Retrouvez le détail de ce décret sur le site [www.stsweb.fr](http://www.stsweb.fr), rubrique « Actualités de la paie ».

### CIRCULAIRE DE RÉFÉRENCE SUR LA RÉDUCTION FILLON

La réduction Fillon concerne les cotisations patronales de sécurité sociale et des allocations familiales pour les salaires inférieurs à un certain seuil.

Depuis le 1er janvier 2015, la réduction Fillon s'applique aussi à la cotisation FNAL, à la contri-

buton solidarité autonomie et dans une certaine limite à la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles.

Une nouvelle circulaire, datée du 1er janvier mais publiée seulement en avril 2015, apporte des précisions sur les modifications du calcul de la réduction Fillon et l'application de la réduction du taux de la cotisation d'allocations familiales.

La circulaire qui compte plus de 35 pages et une série d'annexes, abroge certains textes plus anciens et devient la circulaire de référence en reprenant néanmoins beaucoup d'éléments des précédentes. L'administration précise et commente deux points essentiels au fonctionnement de la réduction Fillon :

- Les différentes étapes du calcul de la réduction Fillon en vigueur depuis le 1er janvier 2015;

- La détermination de l'éligibilité au taux réduit de cotisations d'allocations familiales.

Retrouvez l'information complète de cette circulaire sur le site [www.stsweb.fr](http://www.stsweb.fr).

### DSN - LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Applicable au 1er janvier 2016, la généralisation de la DSN devrait finalement être étalée jusqu'au 1er juillet 2017.

Son objectif est de remplacer la plupart des déclarations sociales (attestation de salaire, déclaration unifiée des cotisations sociales, etc.).

Sur un plan pratique, les TPE et PME devront mettre en place la DSN à des échéances comprises entre janvier 2016 et juillet 2017, selon leur montant annuel de cotisations sociales ou de leur

effectif.

Particulièrement complexe à mettre en œuvre (d'où le report partiel envisagé), cette évolution majeure de la réglementation sociale est bien entendu prise en compte par les équipes STS, elle sera sans incidence financière pour les clients STS.



## STS AU SALON SOLUTRANS



RETROUVEZ STS SUR  
LE SALON SOLUTRANS  
DU 17 AU 21 NOVEMBRE 2015  
LYON EUREXPO  
HALL 3 STAND 6W040

Le salon SOLUTRANS 2015 s'installe au parc Eurexpo de Lyon du 17 au 21 Novembre 2015.

STS est fidèle à la 13ème édition de cet événement lyonnais du transport.

Présents sur son stand, les collaborateurs STS auront l'occasion de valoriser les dernières offres de service STS en matière d'optimisation des charges sociales et de la paie transport.

## AGENDA



Petits déjeuners, séminaires ou stages de formation, ayez le réflexe « je m'informe avec STS » et n'hésitez pas à participer à nos sessions d'information ou de formation régionales qui allient expertise et convivialité.

Retrouvez toutes les dates et les lieux de nos formations et séminaires sur le site web [www.stsweb.fr](http://www.stsweb.fr).

- PETIT DÉJEUNER SÉCURISER ET OPTIMISER SA PAIE**  
SESSIONS PRÉVUES DE FÉVRIER À MAI 2015
- FORMATION MÉCANISMES DE LA PAIE APPLIQUÉS AU TRANSPORT**  
TOUTES LES DATES SUR [WWW.STSWEB.FR](http://WWW.STSWEB.FR)
- FORMATION RÉGLEMENTATION CONDUCTEUR ET CHRONOTACHYGRAPHE NUMÉRIQUE**  
TOUTES LES DATES SUR [WWW.STSWEB.FR](http://WWW.STSWEB.FR)